

N° 2020/046
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
Département : **ARDÈCHE** - Arrondissement : **PRIVAS** – Commune : **COUX**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19

Séance du **lundi 14 décembre 2020**

Par suite d'une convocation en date du 08 décembre 2020, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 14 décembre 2020 à 18 heures 00 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.**

Étaient présents : 14

M. JEANNE Jean-Pierre	
M. VOLLE Stéphane	Mme GIGON Christine
M. THÉRY Jacques	Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
M. AUBERT Michel	Mme CHIVELAS Brigitte
M. DEDIDIER Sylvain	Mme CLOEZ Sonia
M. LECOMTE Marc	Mme GAGNARD Céline
M. HERNANDEZ Guy	Mme LÉVÊQUE Marie-José
M. LEFEBVRE Jacques	Mme VALLIER France

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration : 4

M. ALLIER Jérôme a donné procuration à **Mme GIGON Christine.**
M. CROS Samuel a donné procuration à **Mme ROSE-LEVEQUE Christelle.**
M. FLECHON Vincent a donné procuration à **M. THÉRY Jacques.**
Mme NURY Cassandra a donné procuration à **M. JEANNE Jean-Pierre.**

Absente : 1

Mme CHIVELAS Brigitte.

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

DELIBERATION N° 01-14/12/2020

SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales « *Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.* ». Il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance, il vous est proposé de désigner **Mme GAGNARD Céline** pour assurer cette fonction.

Le conseil municipal après délibération à l'unanimité :

➤ **Décide de nommer Mme GAGNARD Céline, secrétaire de séance.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an
Jean-Pierre JEANNE,
Maire.



Envoyé en préfecture le 16/12/2020

Reçu en préfecture le 16/12/2020

Affiché le



ID : 007-210700720-20201214-2020_046-DE

